CHARNAY
EN BEAUJOLAIS

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 29 février 2016

Nombre de Conseillers : Nombre de présents : 15
Nombre d'absents : 1
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 15

L'an deux mil seize, et le 29 février,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.
Date de convocation : 23 février 2016
Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE
Excusé : Pierre-Olivier DOUCHET (procuration donnée à Sandrine ALLATANTE).
Absent :
Secrétaire : Françoise PINET

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 1er février 2016.

DELIBERATION N° 4/2016 : SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).
Vu le budget communal,
Monsieur le Maire expose que les projets de réfection de la toiture de l'école, le changement de la chaudière de l'école et d'installation d'un ascenseur dans le château dans le cadre de l'accessibilité des ERP et dont le coût prévisionnel s'élève à 202 359,23 € HT soit 242 831,07 € TTC sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :
Coût total : 202 359.23 € H.T.
DETR : 121 415.53 €
Autofinancement communal : 80 943.70 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3e trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
- Relevé d'identité bancaire original
- Numéro SIRET de la collectivité

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de réfection de la toiture de l'école, le changement de la chaudière de l'école et l'ascenseur du château dans le cadre de l'accessibilité
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

DELIBERATION N° 5/2016 : ATTRIBUTION DE L'INDEMINITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Vu le Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 modifié fixant les montants annuels de l'indemnité d'administration et de technicité

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité au personnel municipal contractuel à compter du 1er janvier 2016.

Le coefficient à appliquer sera déterminé pour chaque agent par un arrêté du Maire.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité sera versée mensuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité d'attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité au personnel municipal contractuel à compter du 1er janvier 2016.

DIT que l'indemnité d'administration et de technicité sera versée mensuellement.

DELIBERATION N° 6/2016 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2 / 2016

Vu la délibération n° 2/2016 du 01/02/2016 approuvant la cession à l'euro symbolique d'une surface de 7 m² correspondant à l'aplomb du balcon de la maison de Madame NOIROT.

Vu les remarques du CRIDON et de Maître GUILLARME, Notaire à CHAZAY D'AZERGUES,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide de retirer la délibération n° 2/2016 du 1er février 2016 approuvant la cession à l'euro symbolique d'une surface de 7 m² correspondant à l'aplomb du balcon de la maison de Madame NOIROT

DELIBERATION N° 7/2016 : CESSION A l'EURO SYMBOLIQUE

Considérant la nécessité de régulariser le Plan Cadastral au droit de la parcelle cadastrée A - N° 184

Considérant le plan cadastral et le plan de cession réalisé par Monsieur DUCROT, Géomètre, en date du 3/07/2015, annexés à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE la cession à l'euro symbolique d'une surface de 7 m² correspondant à l'aplomb du balcon de la maison de Madame NOIROT, parcelle cadastrée section A numéro 1730

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

DECIDE le déclassement de cette parcelle puisqu'elle n'est plus affectée à une mission d'intérêt général ou de service public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et toutes pièces et formalités nécessaires à cette cession

DECIDE de faire procéder à la régularisation du plan cadastral.

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

Spectacle « Rosé Nuits d'été » du jeudi 7 juillet : Le coût du spectacle de Danse est estimé à 6400 € et les recettes à 5500 €.

L'école de Danse de Charnay a donné son accord pour faire la première partie du spectacle.

1-2 Associations :

R.A.S.

1-3 Commission Tourisme :

R.A.S.

1-4 Commission Agriculture environnement :

Il n'y aura pas de chantier avec l'association Jeunesse et Reconstruction. La réouverture du chemin envisagée est à l'étude avec les élèves de la classe de BTS « Aménagement paysager » de la Maison Familiale et Rurale de Chessy les mines, dans le cadre d'un module d'initiatives locales dont le thème est la réhabilitation et la valorisation du patrimoine.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

R.A.S.

1-6 Commission communication :

Charnay infos : le dernier jour pour recevoir les articles était le 29 février.

La distribution est prévue le samedi 19 mars.

Site internet La prochaine réunion est le lundi 7 mars à 18h30

Bulletin intercommunal :

Une réunion bilan aura lieu au mois de mars, ainsi que la planification des prochaines réunions pour la préparation du bulletin 2016.

1-7 Commission travaux :

Certains devis sont encore en attente

Maison paroissiale : les travaux concernant la reprise du soubassement, la mise aux normes électrique, la plomberie et le changement de certaines fenêtres seront effectués prochainement.

La location est prévue à compter du 1er mai, avec un mois de gratuité afin de permettre au locataire d'effectuer les travaux lui incombant.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 15 mars à 18h30.

Erosion : Le chantier est en cours. L'installation de la canalisation de rejet a débuté aujourd'hui. Le bassin de rétention se fera par la suite.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

1-9 Commission appels d'offres :
R.A.S.

1-10 Bibliothèque :
R.A.S.

2. FINANCES

Compte au Trésor : 637.235,96 €

La commission finances s'est réunie le Jeudi 25 février pour la préparation du budget.

3. URBANISME :

La commission s'est réunie le 23 février 2016.

3-1 PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC modificatif de Monsieur Jean TOURNIER concernant la construction d'un escalier et d'un auvent. Pour instruire ce dossier, une demande de pièces complémentaires a été faite, à savoir une notice décrivant des matériaux et les coloris de l'auvent ainsi qu'un plan de masse matérialisant l'emplacement de l'escalier et de l'auvent coté dans les 3 dimensions.
- PC du « Pain du Gone » concernant la construction d'une extension pour le stationnement de camions. Ce bâtiment se situant dans le périmètre de protection des Bâtiments de France, une prolongation de délais a été faite. Une première étude montre que l'enduit prévu ne fait pas partie de ceux autorisés par le nuancier de la commune, et que le mur de 3 mètres de hauteur n'est pas autorisé par le règlement du PLU.

3-2 DECLARATIONS PREALABLES

- DP de Monsieur Christophe COLLIN (zone Um) pour la réfection du crépi de la terrasse. L'enduit utilisé ne fait pas partie du nuancier de la commune. En conséquence cette DP est refusée.
- DP de Monsieur Franck BERTHET (zone A) concernant la réfection de la toiture d'une annexe. Une demande de pièces complémentaires a été faite.
- DP de Madame Martine ROUX (zone Um) concernant l'installation d'une pompe à chaleur. Un document mentionnant l'accord des copropriétaires ayant accès à la cour a été demandé.
- DP de Monsieur Florian VAPILLON (zone U) pour la construction d'une piscine. Cette DP est accordée.

3-3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN
Vente d'un terrain à bâtir, 150 rue des fonds à CHARNAY. La commune ne préempte pas.

3-4 DIVERS

La prochaine réunion de la commission est reportée au jeudi 31 mars.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :
Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant : Une convention a été signée avec la Communauté de Communes pour le prêt gracieux de la salle de la Mansarde. Les séances se déroulent tous les 15 jours suivant un planning prévisionnel.
La 1ère séance a réuni une dizaine d'assistantes maternelles Charnaysiennes et des communes alentours.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

4-2 Ecole :
Les effectifs restent à surveiller pour la rentrée prochaine.

4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :
Le repas des séniors aura lieu le samedi 19 mars dans la Salle de la Mansarde.

4-4 Agenda 21 :
R.A.S.

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :
La journée du nettoyage de printemps aura lieu le samedi 2 avril.
Un stand de vente de gâteaux se tiendra lors de la foire au boudin du dimanche 3 avril.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :
Prochaine réunion le 18 mars pour le vote du budget.

5.2 SIVU DE LA PRAY :
R.A.S.

5.3 SYDER :
R.A.S.

5.4 Office du tourisme :
Samedi 19 mars : organisation d'une nouvelle manifestation « Le Printemps des Blancs » sur le parking des Ponts - Tarrets
Une soirée de gala avec spectacle aura lieu le vendredi 8 juillet dans le cadre de « Rosé Nuits d'été » au Domaine des Communes.

5.5 Communauté de Communes :
R.A.S.

5.6 Espace Pierres Folles :
R.A.S.

6. QUESTIONS DIVERSES

- La Gendarmerie viendra à la réunion du Conseil municipal du 06 Juin 2016 à 19h30 pour faire une présentation du Dispositif de la participation citoyenne devant l'ensemble du Conseil.
- La commune a été sollicitée par l'association ECOBOVAL qui souhaite organiser les 100 ans de Verdun.
- Communes nouvelles : suite au courrier qui a été adressé aux communes voisines (Marcy, Alix, Belmont et Saint Jean des Vignes) la commune de Marcy nous a répondu , indiquant qu'elle souhaitait attendre pour prendre sa décision.

- Lecture a été faite devant le Conseil Municipal du courrier reçu de la C.F.D.T. le 24 février 2016.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

CHARNAY
EN BEAUJOLAIS

Cfdt: INTERCO RHÔNE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Lyon, le 22 février 2016

ARRIVÉ LE
24 FEV. 2016
180 / 2016
MAIRIE DE CHARNAY

Monsieur le Maire
Mairie
Place du Château
69 380 CHARNAY

Objet : décharge d'activité de service et autorisations d'absence

Monsieur le Maire,

En application de l'article 100 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et des articles 12 à 20 du décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique territoriale, nous attribuons à compter du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016 à Mme Florence CUVELLIER, membre de votre personnel, le droit syndical suivant :

- 462 heures annuelles de décharge d'activité de service (articles 19 et 20) **les jeudis et vendredis de chaque semaine**.
- 224 heures d'autorisations spéciales d'absence au titre de son mandatement au Bureau de la section départementale des communaux du Syndicat Interco Rhône (articles 14 à 17) **les mercredis de chaque semaine.**

Les dépenses afférentes aux décharges d'activités de service ainsi qu'aux autorisations d'absence pour motif syndical sont supportées par le centre de gestion pour les collectivités obligatoirement affiliées.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

P/le Syndicat départemental
CFDT Interco RHÔNE
La Secrétaire Générale

Florence ALDEGUER

Copie à l'intéressée

CFDT Interco Rhône - Bourse du Travail - Place Guichard 69422 LYON Cedex 03
Tel : 04 78 60 93 25 Interco69@interco.cfdt.fr

La commune est en contact avec le Centre de Gestion pour envisager la meilleure solution préservant l'organisation du service administratif.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 4 AVRIL 2016 à 20h

Village au ♥ des pierres dorées

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047